



DÉCLARATION LIMINAIRE COMMUNE

Monsieur le Directeur Général,

Suite à l'audience du 8 février dernier, les syndicats SNUJ, SNADGI-CGT, SGI-FO, CFDT-Impôts, UNSA et CFTC-Impôts ont souhaité s'inscrire rapidement dans le cycle de négociations annoncé par le directeur général afin de renouer le dialogue social à la DGI.

Pour l'intersyndicale, nous vous le disons, il y a urgence en la matière et il y a donc la nécessité, dès aujourd'hui, d'établir clairement les conditions de réalisation de cet exercice de négociations.

En premier lieu, nous entendons rappeler que le cadre général de nos échanges doit être défini à partir des 4 points principaux regroupant les revendications portées depuis près de 4 mois par des dizaines de milliers d'agents des Impôts.

Ces 4 points vous les connaissez mais permettez-moi de les rappeler : les règles de gestion, les conditions de travail, les régimes indemnitaires, les emplois.

Afin d'aller immédiatement à l'essentiel les 6 organisations syndicales vous proposent que nous convenions dès aujourd'hui d'organiser nos prochaines rencontres dans l'ordre suivant :

1. les règles de gestion,
2. les régimes indemnitaires,
3. les conditions de travail,
4. les emplois,

et en nous inscrivant dans la perspective d'une première étape dont nous pourrions tirer un premier bilan à l'horizon d'une dizaine de jours (au plus tard le 9 mars). A notre sens, chacune des réunions consacrées à chacun des 4 sujets devrait nous permettre de déterminer le périmètre, sans exclusive, de nos négociations à venir.

En second lieu, il nous paraît utile de vous indiquer clairement et franchement que cette première phase devra nous permettre d'apprécier et d'évaluer les nouvelles conditions d'un dialogue social que nous avons voulu renouer le 8 février dernier de part et d'autre.

Pour ce faire, nous serons particulièrement attentifs au cours de cette première phase aux signes que la Direction Générale voudra bien donner sur chacun des 4 points et aux engagements qui pourraient être pris par l'administration pour aborder tous les sujets dans leur globalité.

Au-delà de la méthode que nous pourrions arrêter aujourd'hui, vous comprendrez que nous voulons voir aboutir rapidement et sans équivoque les diverses phases de ce cycle de négociations, avec à son issue un réel contenu pour tous les agents des Impôts.

En conclusion, toute provisoire bien sûr, les organisations syndicales tiennent à souligner leur souci de voir, très concrètement, se rétablir un dialogue social de qualité dont notre administration a plus que jamais besoin.

Paris, le 20 février 2007